

Perspectives

N°22/153 – 3 mai 2022

ESPAGNE – Un plafond au prix du gaz accordé par l'Union européenne

Le mardi 26 avril dernier, la Commission européenne a donné son accord à la proposition espagnole et portugaise de limiter les prix du gaz et du charbon qui alimentent les centrales de production d'électricité, et ainsi de baisser de 40% la facture d'électricité des consommateurs espagnols (ceux qui ont un tarif réglementé). Deux changements sont apportés à la proposition ibérique originale : le plafond du gaz ne sera pas de 30 euros mais de 50 euros en moyenne sur l'année où la mesure sera en vigueur, et le prix péninsulaire de l'électricité sera le même que celui appliqué pour les échanges avec le reste de l'Union européenne (UE), via la France.

L'accord de Madrid et de Lisbonne avec Bruxelles repose sur deux éléments fondamentaux. Le premier permet de limiter le prix du gaz et du charbon pour les centrales électriques à 40 euros par mégawatt-heure (MWh) dans les premières semaines, soit 10 euros de plus que ce qui était initialement proposé par les gouvernements péninsulaires. L'exécutif communautaire exige que le plafond soit ensuite augmenté progressivement, jusqu'à atteindre 50 euros en moyenne sur les 12 mois au cours desquels ce mécanisme d'urgence sera actif. Le gaz naturel coûte aujourd'hui 80 euros sur le MIBGAS, le marché ibérique.

La deuxième partie du pacte est l'une de celles qui ont suscité le plus de divergences entre Madrid et Lisbonne et la Commission européenne, et à laquelle les capitales ont fini par céder : il n'y aura pas de double prix, un pour les consommateurs de la péninsule et un autre pour ceux de l'extérieur, en particulier les Français, comme l'avait suggéré le premier texte envoyé à Bruxelles. Ce sera le même prix pour tout le monde, les Français bénéficieront donc également de l'énergie subventionnée produite en Espagne et au Portugal.

✓ Notre opinion – *Fin mars, le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, et le Premier ministre portugais, António Costa, ont obtenu l'approbation politique du Conseil européen pour un mécanisme qui leur permettrait, s'abritant derrière leurs faibles interconnexions avec le reste du continent et leur part élevée d'énergies renouvelables, d'appliquer une réglementation spécifique et temporaire pour faire baisser le prix des factures, qui explose depuis des mois. Mais ce premier accord-cadre nécessitait encore des mesures concrètes. Cette première spécification fondamentale du pacte contribuera à dissocier le prix de l'électricité de celui du gaz.*

Le point le plus controversé est celui qui permettra de plafonner le prix du combustible qui alimente les centrales à cycle combiné et de cogénération. Le résultat de ce mécanisme, en prenant comme référence les 50 € en moyenne qui seront payés pendant toute sa durée de mise en œuvre, donne un prix journalier moyen du mégawatt-heure d'électricité d'environ 130 € ou 140 €, selon les estimations du gouvernement. Ce chiffre est non seulement inférieur de moitié à la moyenne de 283 € de mars, mais aussi nettement inférieur au plafond de 180 € pour le marché de gros que le gouvernement de Pedro Sánchez envisageait de proposer au Conseil européen de mars, ce qu'il n'a finalement pas fait en raison des réticences exprimées par les pays du nord de l'Union, réfractaires à des mesures de ce type.

Le marché de gros espagnol est basé sur un système marginaliste des prix, où les dernières technologies qui rentrent dans le pool des enchères (généralement le gaz) définissent l'ensemble des prix. Ainsi, le prix du gaz, qui s'est vu multiplié par cinq depuis l'été dernier, a entraîné une augmentation généralisée du prix de la facture de l'électricité en Espagne. Le plafond accordé cette semaine devrait contribuer à contenir les pressions inflationnistes issues de ce système.

Article publié le 29 avril 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
02/05/2022	<u>Italie – Recul du PIB au T1</u>	Italie
29/04/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
29/04/2022	<u>France – Conjoncture, Flash PIB : stagnation du PIB au premier trimestre 2022</u>	France
28/04/2022	<u>Le grand écart des banques centrales</u>	Banques centrales
27/04/2022	<u>Brésil – Inflation : bien au-delà des pressions très en amont</u>	Amérique latine
26/04/2022	<u>Espagne – Scénario 2022-2023 : début d'année sous tension</u>	Espagne
25/04/2022	<u>Royaume-Uni – Scénario 2021-2023 : stagflation et risque de récession</u>	Royaume-Uni
25/04/2022	<u>Zone euro – Le rebond des services compense la faiblesse de la production industrielle</u>	Union européenne
25/04/2022	<u>Allemagne – Scénario 2022-2023 : d'une crise à une autre...</u>	Allemagne
22/04/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
22/04/2022	<u>Zone euro – Scénario 2022-2023 : un triple choc</u>	Zone euro
21/04/2022	<u>Le microbiote ouvre la voie à de nouvelles approches thérapeutiques</u>	Santé
21/04/2022	<u>Mexique – "Que personne n'oublie que c'est le peuple qui commande"...</u>	Amérique latine
20/04/2022	<u>Parole de banques centrales – BCE : la sagesse c'est adapter ses convictions à l'évidence</u>	Union européenne
20/04/2022	<u>Royaume-Uni – L'inflation, toujours plus étendue, toujours plus forte</u>	Royaume-Uni
19/04/2022	<u>France – Scénario 2022-2023 : une reprise sous tension</u>	France

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Sophie Gaubert

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.